

# Plan stratégique

**Mise à jour 2023-2025**

**Adoptée par le Conseil d'administration,  
le 14 avril 2023**



## Mot du président



Il y a trois ans, les établissements universitaires québécois réaffirmaient leur volonté de travailler ensemble en dotant leur regroupement, le BCI, de ce Plan stratégique. Important jalon de la collaboration interuniversitaire au Québec, cet exercice a permis aux établissements d'identifier des orientations à poursuivre en commun.

La pleine mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2023 du BCI ayant été affectée par la pandémie de COVID-19 et ses aléas, le Conseil d'administration a choisi de procéder à sa reconduction, dans une version mise à jour, pour les années 2024 et 2025. Le BCI pourra ainsi achever la réalisation de ses projets ainsi que consolider les initiatives issues des orientations choisies collectivement par ses membres.

Par ailleurs, les membres du BCI adoptent annuellement des priorités d'action qui constituent en quelque sorte leur feuille de route et leur plan de travail pour la mise en œuvre du Plan stratégique. Cette pratique se poursuivra.

Je profite de l'occasion pour saluer le travail des membres des divers comités, sous-comités, groupes de travail et tables de concertation du BCI. Le partage et la mise en commun des expertises et projets des établissements universitaires québécois sont sources constantes de renforcement et de mise en lumière de la richesse de leur apport à la société et de la qualité de leur soutien aux étudiantes et étudiants.

Je salue également la contribution remarquable et l'engagement indéfectible du personnel du BCI, sans qui tout cela ne serait possible.

Je nous souhaite une bonne continuité dans la collaboration et la coopération.

*Daniel Jutras*

Président du Conseil d'administration

## Le Bureau de coopération interuniversitaire

Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) est une organisation créée par et pour les établissements universitaires québécois. Vingt établissements s’y regroupent et en sont membres sur une base volontaire. Fondé en 2014, le BCI est né de la restructuration de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), une organisation qui avait été créée en 1963 par les universités québécoises.

### 1. La mission, la vision et les valeurs

#### 1.1 La mission

Dans le respect de l’autonomie institutionnelle des établissements universitaires québécois, de leurs missions respectives et de leurs caractéristiques distinctives, le BCI promeut leurs intérêts, leurs positions communes, leur diversité et contribue à leur rayonnement et à leur impact positif pour la société.

Forum d’expertise et de coopération, le BCI travaille à la création et à la mutualisation d’un ensemble de services collectifs destinés aux établissements universitaires québécois.

Le BCI œuvre à l’amélioration du système universitaire québécois, notamment en facilitant le partage des meilleures pratiques entre les établissements qui le constituent, dans une perspective de responsabilité sociale.

#### 1.2 La vision

En facilitant la coopération interuniversitaire, le BCI permet aux établissements universitaires québécois d’agir collectivement et de s’exprimer d’une seule voix lorsqu’ils le jugent opportun. Il met en valeur la contribution des établissements universitaires à la société québécoise et il appuie les efforts qui visent à l’optimiser.

#### 1.3 Les valeurs

Trois valeurs principales continuent de guider le BCI dans la réalisation de sa mission :

**La concertation** autour des défis et des projets collectifs de ses membres par la recherche de consensus;

**L’engagement** des membres et du personnel envers la mission universitaire et son rôle clé dans la société québécoise;

**La collaboration** avec les divers acteurs de l’écosystème de l’enseignement supérieur.

## 2. Les orientations

Dans le cadre de ses activités, le BCI est appelé à jouer une diversité de rôles (soutien, veille, service, conseil, mobilisation, etc.). Pour les deux années à venir, ses grandes orientations seront les suivantes :

### Orientation 1

Stimuler la concertation entre les établissements universitaires québécois dans le respect de leur autonomie et de leurs caractéristiques distinctives;

### Orientation 2

Favoriser la prise de décisions collective et promouvoir les positions concertées des établissements universitaires;

### Orientation 3

Renforcer le soutien et les services offerts aux établissements universitaires.

## 3. Le plan

### Orientation 1

**Stimuler la concertation entre les établissements universitaires québécois dans le respect de leur autonomie et de leurs caractéristiques distinctives.**

#### Objectifs

- ✓ Coordonner les travaux des instances, comités, sous-comités et tables de concertation ainsi que la mise en œuvre de leurs priorités d'action.
- ✓ Accroître l'offre de services collectifs et en assurer la gestion, au bénéfice de la communauté et du réseau universitaire québécois.

### Orientation 2

**Favoriser la prise de décisions collective et promouvoir les positions concertées des établissements universitaires.**

#### Objectif

- ✓ Alimenter, faciliter et coordonner les échanges des établissements avec leurs différents partenaires ainsi qu'avec le public sur les dossiers qui font l'objet d'un consensus interuniversitaire.

### Orientation 3

**Renforcer le soutien et les services offerts aux établissements universitaires.**

#### Objectif

- ✓ Améliorer, en continu, les pratiques de gestion ainsi que les processus de travail de la permanence du BCI.